

**S.I.A.H.V.Y.**  
1, route départementale 118  
91 140 VILLEBON S/YVETTE

**A l'attention de Monsieur Daniel SIROT**

Milon la Chapelle, le 18 Février 2009

**Objet :** Projet d'assainissement collectif du village de Saint-Lambert des Bois

Monsieur le Président,

Nous avons lu avec attention votre lettre du 11 écoulé en réponse à notre lettre du 12 janvier.

Permettez-nous de vous rappeler que l'objet de notre demande ne concerne que le village, situé dans une vallée « site classé », sans le bourg de la Brosse ni le hameau de Vaumurier, qui sont traités séparément, suivant votre schéma directeur de juin 2003.

Or, votre schéma directeur de juin 2003 qui confirme, page 12, 70 habitations et, page 38, 620 équivalent habitants, dont 479 EH pour le village avec le clos de Launay, soit environ 7 habitants par habitation, ne correspond pas à la réalité démographique du village. Par ailleurs, vos tableaux de recensement des 2 annexes 3.1 et 3.3 du rapport intermédiaire de septembre 2002, comptabilisent 46 habitations, hors le Logis, la Source et le Prieuré, dont 19 habitations avec 2 habitants par habitation. Comment ne pas être perplexe devant votre évaluation actuelle de la population à 1 000 habitants pour les années à venir soit une multiplication par plus de 7 des 130 habitants du village !

Si tel était le cas, il serait bon de nous en préciser l'échéance : dans 30 ans, 60 ans, ou plus ..., ainsi que l'évolution des activités industrielles et commerciales, compte tenu du fait qu'elles seront très mesurées en raison du classement de la vallée.

En outre, nous sommes fort étonnés de voir que votre étude économique se base sur le village voisin de Dampierre qui comprend plus de 1 000 habitants, ce qui met en doute la validité économique de votre projet.

Concernant l'écart financier astronomique de l'unité de traitement local, entre le projet de mars 1990 (index TP01 = 347,00 sur un coût travaux de 390 269 €HT) et le vôtre de juin 2003 (index TP01 = 481,60, sur un coût travaux de 2 000 000 €HT) - et non juillet 2008 comme précisé dans votre lettre en question - l'évolution des prix n'est que de 38,90 %, et ne correspond pas à plus de 5 fois le prix de 1990 comme vous le prétendez.

**a.a.v.r.e.**  
**association des amis de la vallée du rhodon et des environs**

Comment, enfin, expliquez-vous l'écart entre le coût astronomique de fonctionnement de l'unité de traitement local de 125 000 €HT (salaires de 2 ingénieurs à plein temps charges comprises pendant un an) pour 2003 et celui de 1990 estimé à 7 600 €HT (5 300 €HT pour la collecte et à 2 300 €HT pour le traitement) ?

Aussi souhaitons-nous rencontrer vos services avec l'Agence de l'eau pour clarifier cette étude.

Dans l'attente de cette réunion, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre parfaite considération distinguée.

La vice-Présidente  
Commune de Saint Lambert des Bois

Le Président

Claude Nanquette

Eric Aynaud

Copie : Monsieur Gilles Chérier - Agence de l'Eau Seine Normandie  
Monsieur Yves Vandewalle - P.N.R.  
Madame Danielle Tacyniak – Mairie de Saint Lambert